

## Appel de propositions

---

# *Les besoins émergents des femmes en matière de santé et bien-être*

## Action concertée ciblée

### En résumé

**Année du concours :** 2022-2023

**Volets offerts :** Projet de recherche et synthèse des connaissances

**Date limite (pré-demande) :** Mercredi 2 février 2022, 16 h

**Date limite (demande) :** Mercredi 27 avril 2022, 16 h

**Montant (Enveloppe totale) :** 481 550 \$ (frais indirects de recherche en sus)

**Durée du financement :** Variable selon les thématiques

**Annonce des résultats :** Semaine du 20 juin 2022

Proposé par :

**Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**

**Le Secrétariat à la condition féminine (SCF)**

**et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

## Table des matières

1. Objectifs .....	3
2. Contexte .....	3
3. Besoins de recherche.....	8
4. Conditions du concours et de la subvention .....	9
5. Volets offerts dans ce concours.....	13
6. Pré-demande : contenu et critères d'évaluation .....	13
7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation .....	16
8. Dates importantes.....	17
9. Renseignements .....	18
10. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires .....	19
11. Annexe 2 — Dépenses admissibles dans ce concours (Pour information seulement) .....	21
12. Annexe 3 — Grille de signification des cotes et des notes .....	23

# 1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC) et ses partenaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF), invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions qui porte sur **les besoins émergents des femmes en matière de santé et de bien-être**.

Pour répondre à cet objectif, les deux thématiques suivantes ont été retenues :

## **1) l’humanisation des soins gynécologiques et obstétricaux**

Le projet financé dans le cadre du premier thème devrait permettre de mieux comprendre les besoins des femmes en lien avec l’humanisation des soins et des services de suivi gynécologiques et obstétricaux au Québec. On souhaite obtenir notamment un portrait des besoins tels qu’exprimés par les femmes et perçus par le personnel soignant du Québec.

## **2) Charge mentale et santé mentale des femmes**

Le projet financé dans le cadre du second thème devrait quant à lui permettre de dresser un portrait critique des connaissances scientifiques disponibles sur la charge mentale et ses effets sur la santé mentale des femmes.

Les résultats des projets financés devraient permettre de produire des connaissances pertinentes, scientifiquement valides et utiles aux décideurs et décideuses responsables de la planification des soins et des services. Ces connaissances devraient les aider à adapter l’offre de services aux besoins des femmes.

---

# 2. Contexte

Au fil des années, d’importantes avancées en matière de santé et de bien être des Québécoises ont été réalisées. La mise en place des centres désignés en matière de dépistage du cancer du sein, des centres désignés pour l’intervention médicosociale auprès des personnes victimes d’agression sexuelle, des services de sages-femmes et des maisons de naissance en sont quelques exemples. Malgré ces gains, il y a encore des efforts à déployer pour mieux répondre aux besoins des femmes.

C’est dans ce contexte que le 18 décembre 2020, le MSSS a diffusé le Plan d’action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 (PASBEF). Celui-ci vise à soutenir l’amélioration de la santé et l’accroissement du bien-être des femmes du Québec.

Parmi les trois orientations que compte le PASBEF, l’une d’entre elles consiste à approfondir les connaissances et à promouvoir leur transfert en matière de santé et bien-être des femmes. Cette orientation comprend les deux objectifs suivants : 1) Améliorer les connaissances pour mieux adapter les interventions aux besoins des femmes ; 2) Promouvoir le transfert des connaissances. Elle part ainsi du principe voulant que la mise à jour des connaissances scientifiques sur les besoins émergents des femmes en matière de santé et de bien-être permettra, à terme, de mieux planifier des soins et des services pertinents pour les femmes du Québec.

La mesure 24 du PASBEF vise quant à elle plus spécifiquement à *soutenir financièrement le développement des connaissances sur les besoins émergents en santé et bien-être des femmes*. Précisément, c'est dans le cadre de cette mesure ciblée, que s'inscrit la présente Action concertée.

Le choix des deux thématiques retenues dans le cadre de cet appel de propositions s'appuie quant à lui sur diverses consultations menées auprès de groupes de femmes, d'organismes œuvrant sur le terrain en matière de santé des femmes<sup>1</sup> et auprès du grand public :

- Les consultations menant au Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 organisées par le MSSS en 2017 ;
- Le Forum des partenaires en égalité, tenu par le SCF en 2020, ainsi que les comités de travail en découlant ;
- Les consultations en vue du renouvellement de la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, tenues par le SCF en 2021<sup>2</sup>.

### **Humanisation des soins gynécologiques et obstétricaux**

La notion d'humanisation des soins émerge dans les années 1970, moment où la dignité, l'autonomie de la personne et le respect de ses choix deviennent des valeurs centrales de la médecine<sup>3</sup>. Malgré l'adoption de la *Politique de périnatalité* par le gouvernement du Québec en 1993, qui « montre un désir d'humaniser les pratiques en périnatalité » (Vadeboncoeur, 2005), plusieurs groupes de femmes sont d'avis que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour améliorer l'humanisation des soins gynécologiques et obstétricaux.

En effet, plusieurs groupes rapportent des témoignages de femmes<sup>4</sup> ayant vécu des expériences négatives, un manque de respect ou de mauvais traitements lors de suivis gynécologiques et obstétricaux ou encore, lors de l'accouchement. Les témoignages couvrent, de manière non exhaustive : l'absence de consentement libre et éclairé aux soins, le manque de communication ou de respect, une déconsidération de la parole des femmes, notamment par une banalisation de la douleur, des commentaires inappropriés, l'intrusion dans l'intimité et la médicalisation abusive de l'accouchement.

Plusieurs groupes et chercheuses en sont ainsi venus ainsi à utiliser les termes de « violences obstétricales et gynécologiques » (VOG) pour définir ces situations.

*« La violence obstétricale vécue dans les établissements de soins de santé englobe des gestes accomplis ou l'exercice de certaines pratiques professionnelles – ou leur omission –, durant l'accouchement, sans l'accord et le consentement éclairé des femmes, ce qui entraîne une négation de leur agentivité reproductive. [Cela] crée et renforce les inégalités de pouvoir qui existent au moment de l'accouchement, et cause de la souffrance et de la détresse chez les femmes. Les manifestations, la reconnaissance, l'impact et l'ampleur de cette violence varient*

---

1. Par exemple : organismes de défense des droits des femmes, organismes spécialisés en périnatalité, centres de femmes, regroupements de maisons d'hébergement, etc.

2. 633 personnes ont participé au volet « grand public » de la consultation, alors que plus de 160 organisations et personnes du milieu de la recherche ont participé au volet « organismes », dont voici quelques exemples : centres de femmes, tables régionales de groupes de femmes, MRC, institutions publiques, syndicats, organismes œuvrant en matière de périnatalité, de conciliation famille-travail-études ou de violence. Une synthèse de ce volet de consultation sera publiée prochainement par le SCF.

3. Voir Hélène Vadeboncoeur, [L'humanisation des pratiques entourant l'accouchement est-elle limitée ?](#) 2005.

4. Le terme utilisé dans cet appel de propositions se veut englobant de toutes les personnes qui peuvent vivre un suivi gynécologique ou une grossesse, tout en étant représentatif de la majorité des personnes concernées.

*d'une personne à l'autre, d'un contexte à l'autre et d'une culture à l'autre*». (Lévesque et al, 2019<sup>5</sup>)

Alors que certains groupes et certaines chercheuses se sont attelés à définir ce concept<sup>6</sup>, d'autres ont permis de documenter de manière qualitative le phénomène en recueillant des témoignages<sup>7</sup>.

Bien que ces écrits soient un excellent point de départ pour circonscrire et décrire le problème, la conclusion à laquelle toutes et tous parviennent est la même : il est à présent nécessaire de documenter la prévalence de ce phénomène au Québec par le biais d'une recherche quantitative. Cette nécessité a également été soulignée par l'Organisation mondiale de la santé (OSM).

À ce stade, disposer d'un portrait clair de l'ampleur du phénomène apparaît incontournable pour 1) établir une vision commune entre les groupes de femmes et le milieu de la santé et 2) identifier des solutions visant à prévenir ce phénomène.

Il importe toutefois de souligner que les situations identifiées comme problématiques sont rarement présentées comme étant intentionnelles par la plupart des groupes ou chercheuses utilisant le terme. Par exemple, le contexte dans lequel les soins sont donnés peut empêcher le personnel de s'assurer du consentement de la femme pour chaque décision, ou encore pousser le personnel à tenter d'accélérer l'accouchement.

Le taux d'interventions à l'accouchement figure parmi les enjeux qui suscitent de l'inquiétude chez les groupes de femmes, mais aussi auprès du personnel de la santé. En 2013, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publiait *Le travail et l'accouchement : la préparation, l'accompagnement et les méthodes pour composer avec la douleur*<sup>8</sup>. Si on y reconnaît la nécessité de certaines interventions, les autrices soulignent aussi que « *ces hauts taux (d'intervention) entraînent une augmentation des effets négatifs sur la santé des mères et des bébés* » (INSPQ, 2013 : 3). Ce document a pour objectif de présenter le processus de l'accouchement naturel et de sensibiliser les femmes aux options qui s'offrent à elles. Les autrices précisent d'ailleurs que « *le respect des décisions et des souhaits des femmes est primordial. Il est important qu'elles soient bien informées et soutenues pour qu'elles fassent des choix éclairés concernant leur accouchement* » (INSPQ, 2013 : 3).

Enfin, la recherche doit absolument tenir compte du fait que l'expérience vécue lors de la réception de soins diffère d'une femme à l'autre, d'où la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle :

*« Certaines femmes sont plus susceptibles que d'autres d'être victimes de manque de respect ou de mauvais traitements, notamment les adolescentes, les mères célibataires, les femmes défavorisées sur le plan socio-économique, les femmes issues de minorités ethniques, les immigrantes et les femmes séropositives ».* (OMS, 2014)

## **Charge mentale et santé mentale des femmes**

La seconde thématique sélectionnée est un autre enjeu important ayant émergé des consultations mentionnées précédemment. Il s'agit de la charge mentale et des conséquences que celle-ci peut avoir sur la santé mentale des femmes.

---

5. Voir Lévesque et al, [La violence obstétricale dans les soins de santé : une analyse conceptuelle](#), 2018.

6. Voir Lévesque et al, *op cit*.

7. Voir Marie-Pier Landry, [Expériences de violence obstétricale en milieu hospitalier québécois: une analyse féministe intersectionnelle](#), 2019.

Un projet du Regroupement Naissance Respectée ayant permis d'analyser des témoignages de femmes est également en cours de réalisation.

8. Voir Institut national de santé publique du Québec. 2013. [Le travail et l'accouchement : la préparation, l'accompagnement et les méthodes pour composer avec la douleur](#).

Parmi les éléments soulevés lors des consultations, on retrouve notamment : le besoin de documenter l'impact de la charge mentale sur la santé mentale des femmes et le besoin d'informer la population de ce qu'est la charge mentale et sur ses conséquences.

La conceptualisation de la charge mentale<sup>9</sup> selon une perspective féministe émerge dans les années 1970 dans le cadre de « *recherche sur le travail des femmes et de la division sexuée des activités identifiées dans toutes les sphères sociales, celle de la production de biens et celle de la production/reproduction des personnes* » (Haicault, 2020).

*La notion de « charge mentale » souligne le poids de cette gestion globale, sa complexité croissante et ses contraintes, mais aussi la pluralité des compétences cognitives qu'elle mobilise. Des capacités mentales de gestion et d'organisation, mais aussi de prévision, de mémorisation, de coordination, de réponse aux imprévus. Elles supposent la maîtrise des temporalités multiples propres aux activités de chacun, leur agencement au sein de l'espace global couvert par les lieux de vie où s'inscrivent aussi différentes mobilités. Il s'agit en outre de capacités d'empathie, de disponibilité affective pour maintenir en bon état physique et moral les membres de la famille, sur le court et le moyen terme (Haicault, 2020).*

Depuis quelques années, le concept de charge mentale développé dans une perspective féministe prend de plus en plus de place dans l'espace médiatique. Les articles portant sur ce sujet relatent la lourdeur de la charge relative aux tâches domestiques et familiales ainsi que le partage asymétrique de cette charge au sein des couples, notamment les couples hétérosexuels. Plusieurs études démontrent ainsi que les femmes assument encore une plus grande part des tâches domestiques et des soins prodigués aux enfants (Statistique Canada, IRIS).

*Selon Statistique Canada, le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans est passé de 48,7 % en 1976 à 77,5 % en 2015. En 2015, les mères ont assumé près des deux tiers (61 %) de toutes les heures consacrées aux tâches domestiques par les parents canadiens. (Conseil du statut de la femme<sup>10</sup> : 2020)*

Soulignons aussi que le contexte de la pandémie a eu des conséquences importantes sur la charge mentale (domestique et familiale) des femmes, notamment du fait de la fermeture des écoles et des garderies :

*Manque d'espace ou d'équipement informatique, interruptions constantes pour répondre aux besoins de la progéniture, accompagnement dans les travaux scolaires entre deux réunions, augmentation des tâches domestiques, soutien émotif à toute la famille, autant de conditions qui ont pu contribuer à faire croître la charge mentale des mères (Conseil du statut de la femme, 2020).*

C'est donc la relation entre cette charge mentale (domestique et familiale) et celle relative à l'emploi rémunéré, notamment leur poids cumulatif, qui inquiète les groupes de femmes et les personnes consultées. Parmi les hypothèses émises, on retrouve :

- L'idée selon laquelle la charge mentale a un impact négatif sur l'épuisement, la dépression, l'anxiété ou encore sur les enjeux de dépendance chez les femmes.
- La charge mentale pourrait être à l'origine ou aggraver certaines problématiques de santé mentale que l'on en vient alors à médicamenter.

---

9. Voir Monique Haicault, [La charge mentale. Histoire d'une notion charnière \(1976-2020\)](#), 2020.

10. Voir Conseil du statut de la femme. 2020. [La conciliation travail-famille en temps de pandémie](#).

- Une moins grande adhésion des femmes aux stéréotypes sexuels pourrait constituer un facteur de protection en matière de santé mentale.

Outre la difficulté à quantifier la charge relative à certaines tâches, il semblerait aussi que les études portant sur la charge mentale ne se concentrent que sur le travail domestique lié au ménage immédiat et, par le fait même, évacuent d'autres sphères et/ou dimensions de la charge mentale. Parmi les dimensions évacuées, on retrouve notamment la proche aide.

*Est-ce moins considéré comme du travail de préparer de la nourriture pour une tante malade que pour ses enfants ? Être en relation d'aide, que ce soit en appelant sa mère âgée toutes les semaines ou en passant la soirée avec une amie en dépression, n'est-ce pas aussi une sorte de travail ? La planification des repas ou des déplacements familiaux ne demande-t-elle pas du temps et de l'effort ? (Couturier et Posca : 2014)*

La cohabitation des charges relatives à l'emploi et au travail domestique apparaît comme un facteur important de dégradation de la santé mentale chez les femmes. En outre, l'absence de prise en compte des autres sphères ou dimensions a pour conséquence de faire fi de la pluralité des sources de charge mentale et de minimiser leur poids cumulatif. La quantification de la sollicitation des capacités cognitives et émotionnelles apparaît également comme un enjeu complexe, notamment en raison de la coexistence de ces différents facteurs contributifs de la charge mentale.

À ce défi s'ajoutent, entre autres :

- Celui du contexte socio-économique dans lequel vivent les femmes ;
- La difficulté à identifier les tâches dites invisibles ;
- Les « biais de la part des personnes interrogées qui ne pensent pas à intégrer les tâches de logistique ou de support émotionnel ou celles effectuées pour autrui en travail domestique » (Couturier et Posca : 2014) ;
- L'impact que laissera la pandémie de la COVID-19 sur la santé mentale de la population.

C'est dans le contexte de ces questionnements et de l'état d'avancement des connaissances actuellement disponibles que s'inscrivent les besoins de recherche décrits à la prochaine section.

### 3. Besoins de recherche

Les personnes qui souhaitent déposer une pré-demande sous la thématique 1 (humanisation des soins gynécologiques et obstétricaux) devront démontrer de façon explicite comment sera intégrée l'approche intersectionnelle, c'est-à-dire une approche qui tient compte des multiples formes de discrimination ou de privilège pouvant être vécus par une même personne<sup>11</sup>. Une démonstration claire devrait être réalisée à cet effet et jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de pré-demande. Si l'approche intersectionnelle n'est pas jugée applicable dans le cadre du projet proposé, un argumentaire devra être présenté pour le justifier dans ce même formulaire, à défaut de quoi, la pré-demande ne pourra être jugée pertinente.

#### **Thématique 1 – Humanisation des soins gynécologiques et obstétricaux**

**Volet ouvert : Projet de recherche**

**Montant maximal de la subvention : 415 550 \$ + FIR**

Les projets déposés devront répondre à **chacune** des questions ci-dessous :

#### **A. PORTRAIT DE LA SITUATION**

- 1- Quelle proportion de femmes québécoises a vécu des expériences négatives, du manque de respect ou des mauvais traitements dans le cadre de suivis gynécologiques et obstétricaux ou lors d'accouchements ?
- 2- Quelles formes ces expériences ont-elles prises ?
- 3- Combien d'épisodes de ces expériences les femmes concernées ont-elles vécues ?
- 4- Dans quelle mesure ces épisodes sont-ils représentatifs de l'ensemble de leurs expériences de soins gynécologiques et obstétricaux ?
- 5- Y a-t-il des particularités selon la situation géographique<sup>12</sup> de ces femmes (où sont reçus les soins et les services) ?
- 6- Dans quelle mesure l'analyse intersectionnelle permet-elle d'expliquer les variations des expériences de soins gynécologiques et obstétricaux ?

#### **B. PERCEPTION DU PERSONNEL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ**

À la lumière des résultats obtenus avec les questions précédentes :

- 1- Quelle est la perception du personnel du réseau de la santé au regard des expériences de soins et services gynécologiques et obstétricaux vécus par les femmes ?
- 2- Quelles sont, selon le personnel du réseau, les pratiques susceptibles de prévenir la déshumanisation des soins et services gynécologiques et obstétricaux offerts aux femmes ?
- 3- Quels sont les facteurs qui facilitent ou entravent l'adoption de telles pratiques ?

11. Voir Crenshaw, K. (1991) Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.

12. Sans produire des données ventilées pour chaque région, la recherche doit permettre d'apprécier globalement la situation de manière distincte pour les régions métropolitaines, les régions centres et les régions éloignées.



## Thématique 2 – Charge mentale et santé mentale des femmes

**Volet ouvert : Synthèse des connaissances**

**Montant maximal de la subvention : 66 000 \$**

Les projets déposés devront répondre à chacune des questions ci-dessous :

À partir des connaissances scientifiques disponibles sur les effets de la charge mentale sur la santé mentale :

- A. Quels sont les facteurs susceptibles de contribuer à la charge mentale des femmes ?
- B. Quels sont les approches et outils pour la mesurer ?
- C. Quels sont les effets de la charge mentale sur la santé mentale des femmes, par exemple sur la dépression, l'épuisement, l'anxiété, le recours aux médicaments ?

---

## 4. Conditions du concours et de la subvention

### **Conditions du concours :**

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir des subventions sous les volets projet de recherche et synthèse des connaissances.
- Le rapport de recherche pour le volet Projet est attendu pour le 1<sup>er</sup> avril 2025 et pour la synthèse des connaissances le rapport de recherche est attendu pour le 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- Les montants prévus par volet sont précisés au tableau « volets offerts dans ce concours ».
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et la date de fin est variable selon le volet.
- Cette *Action concertée* s'adresse aux chercheuses ou chercheurs universitaires, aux chercheuses universitaires cliniciennes ou chercheurs universitaires cliniciens et aux chercheuses ou chercheurs de collège qui peuvent agir à titre de chercheuse principale ou chercheur principal, de cochercheuse ou cochercheur sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1, 2 et 3 présentés dans la section *Définitions – statuts et rôles* des [Règles générales communes](#)). Les chercheuses ou les chercheurs gouvernementaux issus d'établissements reconnus par les FRQ pour gérer des subventions répondant au statut 4a des RGC, sont également admissibles à titre de cochercheuse ou cochercheur dans le cadre de ce concours. En plus des cochercheuses et cochercheurs, les équipes peuvent s'adjoindre des collaboratrices ou collaborateurs répondant à tous les statuts relatifs aux subventions ([RGC](#), p. 5 et suivantes).
- En plus des cochercheuses et cochercheurs, les équipes peuvent s'adjoindre des collaboratrices ou collaborateurs répondant à tous les statuts relatifs aux subventions ([RGC](#), p. 5 et suivantes).

- Pour connaître les exigences relatives au CV à transmettre pour les cochercheurs et les cochercheuses participant aux demandes de financement, veuillez consulter le [tableau de référence](#) prévu à cet effet.
- Les chercheuses ou chercheurs universitaires occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheuses ou chercheurs sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- Les chercheuses ou chercheurs à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils possédaient, avant le départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'ils bénéficieront pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'ils continueront, le cas échéant, à former des étudiantes et des étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- Les chercheuses cliniciennes ou chercheurs cliniciens doivent fournir une lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser leur projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQS). Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande de subvention.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégagement de la tâche d'enseignement en vertu du programme [Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial](#). Les chercheuses et chercheurs de collège pressentis comme cochercheuses ou cochercheurs n'ont pas de formulaire à compléter au stade du dépôt de la demande complète. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques. Toutefois, leurs CCV ainsi que le fichier joint des contributions détaillées qui l'accompagne doivent être transmis avec le formulaire de demande complète, comme ceux de tous les autres cochercheuses et cochercheurs. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule demande et une seule pré-demande peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou chercheur principal.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheuses et les cochercheurs (incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal) peuvent participer à un maximum de quatre demandes.**

- Les pré-demandes et demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, dans les deux cas, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette *Action concertée* répond aux règles établies par le FRQSC dans les [Règles générales communes](#) et le [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes de financement, aux dépenses admissibles<sup>13</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>14</sup>, aux montants alloués, aux périodes d’attribution, aux règles d’admissibilité, de même qu’à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des pré-demandes et des demandes de financement sont inscrites dans le document du [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d’évaluation utilisés par le comité de pertinence et par le comité scientifique sont précisées.

### **Conditions de la subvention :**

- La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir [annexe 2](#)).
- Pour le volet Projet de recherche, un dégagement de tâche d’enseignement par année est autorisé pour les chercheuses universitaires ou les chercheurs universitaires. Ce montant est à prévoir à l’intérieur du budget du projet de recherche.
- Cet appel de propositions s’inscrivant dans le cadre du [programme Actions concertées](#), la chercheuse principale ou le chercheur principal d’un projet financé **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme (en moyenne une à deux rencontres par année). À ces rencontres sont conviés les membres de l’équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l’*Action concertée* et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées et animées par le FRQSC, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d’envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats. Le refus d’y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention. À moins qu’elles ne se tiennent par visioconférence, ces rencontres se tiennent à Québec et parfois à Montréal.
- Les personnes titulaires d’une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec — Société et culture en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF) dans le cadre du [programme Actions concertées](#). Un rappel sera fait par le FRQSC aux personnes titulaires d’une subvention afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des rencontres de suivi et de transfert des connaissances.

---

13. Voir l’[Annexe 2](#).

14. Voir l’[Annexe 1](#).

- À l’instar de tous les programmes du Fonds de recherche – Société et culture, les récipiendaires des subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertées* s’engagent à respecter la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) et la [Politique sur la diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- Le [Rapport de recherche du programme Actions concertées](#), présentant les résultats du projet, doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. **Ce rapport doit être rédigé en français**. Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu’à l’approbation de ce rapport par le FRQSC. Le « rapport administratif » devra également être complété, mais dans un second temps, soit 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l’impact des subventions offertes.
- Les personnes titulaires d’une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d’en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d’en bénéficier. Le FRQSC a développé le [Guide 1 : 4 : 20<sup>15</sup>](#), que les personnes titulaires d’une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport de recherche. Puisque l’ajout d’annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles. Elles se tiennent à Québec. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont tenus d’y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.

---

15. [Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l’intention des décideurs, gestionnaires et intervenants \(1 :4 :20\)](#).

## 5. Volets offerts dans ce concours

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum*
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	30 mois	415 550 \$**
	Synthèse des connaissances	12 mois	66 000 \$

\* Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi et de transfert des connaissances organisées par le FRQSC.

\*\* Pour le volet «projet», les frais indirects de recherche ([RGC](#) art. 8,2) représentant 27 % du montant de la subvention, s'ajoutent aux montants présentés dans ce tableau et permettent de couvrir les frais généraux des établissements universitaires.

### **Définition des volets**

#### **Projet de recherche**

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention.

#### **Synthèse des connaissances**

La synthèse des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques pour les besoins de recherche identifiés dans l'appel de propositions. De plus, lorsque des données issues de milieux de pratique existent, la synthèse financée peut aussi inclure une recension de pratiques accompagnée d'analyses comparées. La synthèse permet donc de faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique, de manière à dégager des pistes de réflexion et d'action utiles tant pour la recherche que pour la prise de décision et les personnes impliquées dans le milieu.

---

## 6. Pré-demande : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire de la pré-demande dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). À cette étape, seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) du chercheur principal

ou de la chercheuse principale sont exigés. Ce fichier joint doit être complété à partir du gabarit disponible dans la boîte à outils des règles du [programme Actions concertées](#).

L'approbation institutionnelle n'est pas obligatoire à l'étape de la pré-demande.

Pour connaître la nature du comité de pertinence, veuillez consulter les règles du [programme Actions concertées](#).

La pré-demande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %<sup>16</sup>. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la pré-demande et de l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les pré-demandes sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<b>30 points</b>
<b>Mobilisation des connaissances et liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	<b>10 points</b>

16. Voir l'[Annexe 3](#).

## Synthèse des connaissances

Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<b>25 points</b>
<b>Mobilisation des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de <i>l'Action concertée</i></li> </ul>	<b>15 points</b>

Les recommandations du comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposées à cette étape. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

## 7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique de la chercheuse principale ou du chercheur principal, disponible dans [FRQnet](#).

Chaque cochercheuse et cochercheur de l'équipe portant le statut 1, 2 ou 3 des RGC devra avoir joint et mis à jour son CV commun canadien et son fichier .PDF des contributions détaillées via son propre Portfolio électronique. Tous les cochercheuses et cochercheurs devront donner leur consentement pour leur participation au projet à partir de la section « En tant que cochercheuse ou cochercheur » de leur Portfolio électronique. Sans le consentement de tous les cochercheuses et cochercheurs, le formulaire de demande ne pourra pas être transmis. Les documents [Préparer un CV pour les Fonds](#) et [fichier joint des contributions détaillées](#) sont disponibles dans la boîte à outils du [programme Actions concertées](#) et peuvent être consultés au besoin.

L'approbation institutionnelle est obligatoire à l'étape de la demande de financement.

Pour connaître la nature du comité d'évaluation scientifique, veuillez consulter les règles du [programme Actions concertées](#).

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique</li> <li>• Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence</li> </ul>	<p><b>50 points</b> Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision</li> <li>• Stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.)</li> <li>• Liens avec les partenaires du milieu</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités prévues</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>



Synthèse des connaissances		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique</li> <li>• Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence</li> </ul>	<b>50 points</b> Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision</li> <li>• Stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.)</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités prévues</li> </ul>	<b>10 points</b>

## 8. Dates importantes

Le formulaire de **pré-demande**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis au plus tard le **mercredi 2 février 2022 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 21 février 2022 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique, disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis<sup>17</sup> au plus tard le **mercredi 27 avril 2022 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du

17. Ne pas oublier de transmettre la pré-demande (ou la demande de subvention) une fois complétée. Il est possible de vérifier en tout temps que le formulaire est bien transmis au Fonds dans le Portfolio électronique à la section « Mes formulaires ». La mention « Transmis au Fonds » doit y apparaître, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours (pour l'étape de la demande de subvention, cette mention n'apparaîtra que lorsque l'établissement en aura fait l'approbation). Ceci atteste de la réception de la pré-demande ou de la demande au Fonds.

concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme ». Aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

**L'approbation de l'établissement gestionnaire est obligatoire à l'étape de la demande complète. Il est de la responsabilité du chercheur principal ou de la chercheuse principale de s'assurer que sa demande soit d'abord approuvée par son établissement qui doit la transmettre au Fonds avant la date et l'heure de clôture du concours.**

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **20 juin 2022**.

Le début des projets est prévu pour le **1<sup>er</sup> juillet 2022**.

---

## 9. Renseignements

### **Pour obtenir plus d'informations sur ce concours**

Marc Bélanger

Responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca)

### **Pour toute question d'ordre technique**

Josée Panaroni

Technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194

Courriel : [josee.panaroni@frq.gouv.qc.ca](mailto:josee.panaroni@frq.gouv.qc.ca)

## 10. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

### **Droits du partenaire et du Fonds concernant les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et leur diffusion**

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles\* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

\*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), 1998 (avec les modifications de 2005 et, en 2011), Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), sept. 2015.

### **Droits du partenaire et du Fonds concernant le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques**

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche final et la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQSC s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et aux FRQSC et FRQS sur le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQSC s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

### **Délai de divulgation**

Tel que mentionné dans les règles du Programme *Actions concertées* ainsi que dans les appels de propositions, dans le cas où le Fonds ou leur partenaire requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la titulaire d'octroi, les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la titulaire de l'octroi

quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Normalement, le délai ne devrait pas excéder un mois suite à la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document aux partenaires. Toutefois, ce délai peut exceptionnellement être plus long lorsqu'un événement majeur est prévisible (par exemple, la tenue d'une commission parlementaire). Dans ces cas, le délai sera discuté par les Parties et le ou la titulaire d'octroi lors d'une rencontre de suivi.

### **Citations appropriées**

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

## 11. Annexe 2 — Dépenses admissibles dans ce concours (Pour information seulement)

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	CHERCHEUR DE COLLÈGE*
Soutien aux étudiants — rémunération	Étudiants et étudiantes du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiants et étudiantes de 1 <sup>er</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiants et étudiantes de 2 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiants et étudiantes de 3 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien aux étudiants — bourses et compléments de bourses	Étudiants et étudiantes du collégial — bourses			
	Étudiants et étudiantes de 1 <sup>er</sup> cycle — bourses			
	Étudiants et étudiantes de 2 <sup>e</sup> cycle — bourses			
	Étudiants et étudiantes de 3 <sup>e</sup> cycle — bourses			
	Stagiaires postdoctoraux — bourses			
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciens et techniciennes de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Professionnels et professionnelles de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien aux chercheurs et aux partenaires	Chercheurs et chercheuses de collège — Dégagement			
	Chercheurs et chercheuses universitaires — Dégagement			
	Partenaires — Dégagement			
Honoraires et dédommagement	Conférenciers et conférencières invités			
	Chercheurs et chercheuses invités			
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques			
	Artistes professionnels			
	Participants et participantes de l'étude			
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche			
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)			

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	CHERCHEUR DE COLLÈGE*
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche			
	Sécurité et élimination sûre des déchets			
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)			
	Ressources liées aux activités cliniques			
	Animaux de laboratoire			
	Transport de matériel et d'équipement			
	Achat et accès à des banques de données			
	Fournitures informatiques			
Frais de télécommunication	Télécommunications			
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction			
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche			
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux			
	Organisation d'événements ou d'activités			

■ Dépenses non admissibles

\* Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi des subventions

## 12. Annexe 3 – Grille de signification des cotes et des notes

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
<b>CANDIDATURE RECOMMANDÉE</b>	90-100 %	<b>Exceptionnel (A+)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence <sup>1</sup>.</li> </ul>
	80-89,9 %	<b>Excellent (A)</b> <b><u>NORME</u> <sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfait à la norme d'excellence <sup>1</sup>.</li> <li>Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables.</li> </ul>
	70-79,9 %	<b>Très bien (B)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfait partiellement à la norme d'excellence <sup>1</sup>.</li> <li>Comporte des faiblesses ou des lacunes <b><u>mineures à modérées</u></b> nécessitant des ajustements ou des améliorations.</li> </ul>

**70 % → Seuil de passage pour un critère éliminatoire et seuil de recommandation pour une candidature**

<b>CANDIDATURE NON RECOMMANDÉE</b>	60-69,9 %	<b>Bien à Faible (C)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne satisfait pas à la norme d'excellence<sup>1</sup>.</li> <li>Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels.</li> </ul>
	59,9 % et moins	<b>Inadéquat / Insuffisant (D)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.</li> </ul>

**ÉCHEC (E)**

La demande de financement (ou pré-demande) **n'atteint pas le seuil de passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement.**

<sup>1</sup> **NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiant.e.s, chercheur.e.s, praticien.ne.s, etc.) auxquelles le programme s'adresse.